

2024_11_AC_Jurys_examens_FDSP_Licence_Pro_Droit_Eco_Gestion_Métiers_Notariat_Comptable_Taxateur

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle domaine **Droit, Economie, Gestion** » mention **Métiers du Notariat** Parcours-type **Métiers du Notariat, Comptable-Taxateur** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président : Mme Elodie **OOSTERLYNCK**

Suppléant : M. Bastien **BRIGNON**

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :

- M. Alexandre **FERRACCI** (suppléant : M. Franck **HAID**)
- M. Vincent **PERRUCHOT-TRIBOULET** (suppléante : Mme Isabelle **GROSSI**)

Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :

Liste des membres :

- Mme Nathalie **CERRUTI**
- Mme Fabienne **JOLY**
- M. Jean-Christophe **BERNARD**

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AIX EN PROVENCE, le 28/11/2024



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique